

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 29 avril 2019 à 17 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Sont également présents le greffier, le directeur général et le directeur général adjoint.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 17 h 30.

RÉSOLUTION NO. 2019-123

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 avril 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-124

Embauche – Chargé de projets aux Services techniques

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 26 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage monsieur Louis-Alexandre Desforges au poste de chargé de projets (technicien en génie civil) aux Services techniques de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE son entrée en poste soit à compter du 13 mai 2019 et qu'une période d'essai de 435 heures travaillées soit effectuée lui permettant d'obtenir son statut de personne salariée permanente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2019-125

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 555, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour obtenir l'autorisation à :

- La construction d'un bâtiment comportant un usage d'habitation collective de 160 unités à même un bâtiment commercial comprenant 3 000 m² d'espace commercial ;
- L'aménagement de 415 cases de stationnement ;
- L'implantation du bâtiment à 10 mètres de l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique de haute tension ;
- La hauteur totale du nouveau bâtiment pour la portion résidentielle de 6 étages ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z :

- interdit que les portions résidentielles des bâtiments mixtes soient plus importantes en superficie que la portion commerciale ;
- requiert un minimum de 531 cases de stationnement pour ce type de projet en tenant compte des autres usages déjà présents ;
- exige une marge de recul de 15 mètres par rapport à l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique haute tension ;
- limite à 2,5 étages la hauteur des bâtiments dans la zone CO-006 ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser ce projet, lequel cadre avec l'aménagement du secteur, répond à un besoin criant de logement pour les aînés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, permet de densifier un secteur central de la Ville de Sainte-Adèle et permettra d'assurer la rentabilité des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU les commentaires très positifs à l'égard du projet lors de la soirée d'information qui s'est tenue le 30 janvier 2019 ;

ATTENDU la recommandation 2019-023 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 mars 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 3 avril 2019 à 19 h ;

ATTENDU QU'une demande dans la zone RB-011 a été déposée à la Ville en conformité de l'article 133 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du *Règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, le tout, avec les conditions suivantes :

- Autoriser la réalisation d'un projet mixte d'une superficie de 3 000 m² d'espace commercial et d'une résidence collective de 160 unités en plus du projet intégré commercial existant ;

- Autoriser une hauteur totale de 6 étages pour la portion résidentielle du projet ;
- Autoriser un minimum de 415 cases de stationnement pour l'ensemble du projet intégré ;
- Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment à un minimum de 10 mètres de l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique haute-tension ;
- Que le reste de la réglementation d'urbanisme s'applique compte tenu des adaptations nécessaires en vertu des autorisations accordées par la présente résolution ;
- Que la présente résolution devienne nulle si le permis de construction des nouveaux bâtiments n'est pas délivré dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la présente résolution.

QU'il y a lieu de fixer au 7 mai 2019 (entre 9 h et 19 h) le registre accessible aux personnes habiles à voter tel que prévu par *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* ;

QUE les zones visées par ce registre soient la zone concernée CO-004 et la zone contiguë RB-011.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2019-126

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 18 h 01.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, Mairesse

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville, Greffier